

## Cabinet Claude MARECHAL

18, route du Corbet – 01960 ST ANDRE SUR VIEUX JONC

Tel. 04 28 36 07 93 & 06 83 15 51 62

@mail: [contact@assurancemarechal.fr](mailto:contact@assurancemarechal.fr)



## Charte de traitement des réclamations

Le Cabinet Claude MARECHAL est soucieux de vous apporter un conseil et un service de qualité de manière permanente.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés au niveau de la prestation délivrée et souhaitez faire part d'une réclamation, vous pouvez adresser votre réclamation à votre interlocuteur habituel ou au service en charge de la gestion des réclamations :

### **Cabinet Claude MARECHAL Traitement des réclamations**

18 route du Corbet,

01960 ST ANDRE SUR VIEUX JONC

[Demande en ligne](#)

**En cas de réclamation mettant exclusivement en cause l'assureur**, celle-ci sera transférée à l'assureur qui prendra en charge l'intégralité du traitement de la réclamation selon la procédure de gestion des réclamations qui lui est propre.

**En cas de réclamation mettant en cause exclusivement le courtier**, le Cabinet Claude MARECHAL mettra en œuvre sa procédure interne (accusé de réception sous dix jours ouvrables maximum, examen et réponse au client sous deux mois).

Si vous êtes un particulier, que le différend persiste et que la demande n'est pas satisfaite, vous pouvez saisir le médiateur de l'assurance :

### **La Médiation de l'Assurance**

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

[le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org)

[www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

La saisine du médiateur ne peut se faire qu'à l'issue d'une réponse défavorable, ou à défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de votre première réclamation écrite.